

Les principaux partenaires de l'éducation des adultes et de la formation continue au Québec

L'offre de service d'autres ministères

Tel que mentionné au fil du texte de la politique, d'autres ministères que celui de l'Éducation et celui de l'Emploi et de la Solidarité sociale se préoccupent de la formation des personnes et des groupes dont ils ont la responsabilité.

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Ce ministère intervient dans la formation des artistes professionnels. La formation donnée ne concerne pas que les adultes, mais ceux-ci constituent une part importante des effectifs visés. Par ailleurs, le Conseil des arts et des lettres du Québec offre aux artistes professionnels des bourses destinées à soutenir la recherche et la création, incluant le perfectionnement.

Le Ministère établit et met en œuvre des politiques culturelles dont l'objet est de faciliter une plus grande démocratisation de l'accès à la culture (musées, bibliothèques, etc.) et une plus grande maîtrise de deux outils qui conditionnent cet accès, soit la lecture et les technologies de l'information et de la communication.

LE MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION

Ce ministère offre, entre autres, des services d'intégration et de francisation qui permettent à la personne immigrante de trouver sa place, notamment dans les réseaux francophones de la société québécoise, de remplir ses obligations civiques et de contribuer au développement de son milieu. Sont offerts aux résidents permanents au pays depuis moins de cinq ans :

- des services de francisation à temps plein et à temps partiel en partenariat avec les collèges, les universités, les commissions scolaires et les organismes communautaires et, en prestation directe, dans les carrefours d'intégration;
- des services de soutien à l'intégration sociale et économique, dont la délivrance de l'Avis d'équivalences d'études/Évaluation comparative d'études effectuées hors du Québec.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

L'appui à la formation est un des éléments de la mission de ce ministère qui administre deux instituts de technologie agroalimentaire donnant l'enseignement collégial (à Saint-Hyacinthe et à La Pocatière) et finance le MacDonald College. Ces programmes d'enseignement des instituts reçoivent l'approbation du ministère de l'Éducation qui, pour sa part, offre le programme Gestion et exploitation des entreprises agricoles.

Le Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois a retenu récemment le développement des ressources humaines par la formation comme axe prioritaire de l'augmentation de la capacité concurrentielle de ce secteur économique.



LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'École nationale de police relevant de ce ministère a un mandat de formation pour la formation initiale et pour la formation continue des agentes et des agents de police.

Par ailleurs, des programmes de formation rattachés à l'enseignement secondaire (formation générale et formation professionnelle) sont donnés aux détenus. La formation est couverte par un protocole d'entente entre le ministère de la Sécurité publique et le ministère de l'Éducation, tandis que des ententes entre des commissions scolaires et un établissement d'enseignement collégial permettent de donner la formation dans les centres de détention. Un autre protocole permet à la clientèle correctionnelle en milieu ouvert et en détention de bénéficier des services d'aide à l'emploi d'Emploi- Québec pour intégrer le marché du travail.

Ce ministère intervient aussi, avec différents partenaires, dans la formation liée à différents aspects de la sécurité. Ainsi, outre la formation des pompiers, le Ministère voit, en partenariat, à la formation initiale et continue en sécurité civile.

Les autres ministères

Plusieurs autres ministères sont actifs dans la formation continue de leur personnel et poursuivent des objectifs de formation de la population à qui ils s'adressent. Ils exercent leur mandat de différentes manières, directement ou indirectement, par la sensibilisation ou l'information dans leur domaine respectif; ce sont, entre autres :

- le ministère de l'Environnement et de la Faune;
- le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie;
- le ministère de l'Industrie et du Commerce;
- le ministère des Ressources naturelles;
- le ministère des Transports;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Par ailleurs, il faut compter, parmi les partenaires ministériels, l'ensemble des instances gouvernementales qui s'intéressent au développement régional.

L'offre privée de formation

Contrairement à la situation dans d'autres pays, l'offre publique de formation au Québec constitue la majeure partie de l'offre de formation destinée aux adultes.

S'ajoutent 150 organismes de formation non régis par la Loi sur l'instruction publique.

On compte également des organismes privés agréés par les organismes publics. Ainsi, **le ministère de l'Éducation soutient en vue de la formation des adultes :**

- **des organismes d'action communautaire autonome. Près de 900 groupes sont ainsi agréés.** Les interventions éducatives qui reçoivent un soutien financier visent à favoriser la prise en main individuelle et collective des conditions de vie des personnes qui fréquentent ces groupes;
- **des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation populaire. Près de 130 groupes sont agréés** et reçoivent un soutien financier qui a été augmenté sensiblement en 2001. L'action de ces groupes consiste à accroître les capacités fonctionnelles des adultes analphabètes par l'acquisition d'habiletés en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul;
- quelques organismes privés de formation régis par la Loi sur l'instruction publique et bénéficiant ou non du financement public. Ces organismes offrent eux aussi des services de formation aux adultes.

D'autres acteurs et partenaires

Parmi les autres acteurs de la formation continue non formelle, il faut mentionner **les entreprises privées** proposant des produits à caractère éducatif. Plusieurs font appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans ce créneau qui est souvent complémentaire à celui de l'éducation formelle.

La **formation à distance** du réseau de l'éducation est à cet égard un secteur à fort potentiel de développement, notamment au profit des régions éloignées. Le ministère de l'Éducation soutient financièrement les organisations publiques offrant ce service au secondaire et au collégial, en collaboration avec les universités et d'autres ministères pour la formation universitaire.

Il faut également souligner, parmi les acteurs importants de la formation continue, **les entreprises, les employeurs, les syndicats** ainsi que **les ordres professionnels**.

Pour leur part, certains organismes contribuent à la formation continue en s'assurant que celle-ci répond aux besoins plus particuliers de certains groupes de la population; on peut nommer à ce titre : le **Conseil du statut de la femme**, qui recommande une approche différenciée selon le sexe, et l'**Office des personnes handicapées du Québec**, qui vise l'intégration sociale des personnes handicapées, particulièrement en agissant auprès des ministères et organismes des milieux de l'éducation, de l'emploi et des services sociaux.

Les partenaires stratégiques du milieu du travail et de la solidarité sociale

LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail confie à la Commission une fonction de participation à l'élaboration des politiques et mesures gouvernementales dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi.

La Commission exerce les attributions prévues par la Loi, essentiellement :

- la concertation entre les partenaires des milieux patronaux, syndicaux, communautaires, de l'enseignement et de l'économie;
- la participation aux activités de développement de la main-d'œuvre des établissements régis par la Loi de l'enseignement privé et des établissements d'enseignement de niveau universitaire.

La Commission est composée de représentantes et de représentants des grandes organisations patronales et syndicales, du milieu de l'enseignement et des organismes communautaires. Le sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec en est le secrétaire général. Siègent également à la Commission, les sous-ministres des ministères de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de l'Éducation, des Régions, des Affaires municipales et de la Métropole, et de l'Industrie et du Commerce.

LES CONSEILS RÉGIONAUX DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans chacune des 17 régions administratives du Québec, Emploi-Québec rassemble des porte-parole des milieux socioéconomiques au sein des conseils régionaux des partenaires du marché du travail.

LES COMITÉS SECTORIELS DE MAIN-D'ŒUVRE

Emploi-Québec soutient 24 comités sectoriels de main-d'œuvre composés de représentantes et de représentants patronaux et syndicaux au fait de la situation et des problèmes de leur industrie ainsi que des porte-parole des ministères qui travaillent dans le secteur concerné. Ces comités ont pour principaux mandats de définir les besoins propres à leur secteur, de proposer des mesures pour stabiliser l'emploi et réduire le chômage, et de développer la formation continue.

À ces 24 comités sectoriels s'ajoutent deux comités d'intégration et de maintien en emploi dédiés à des groupes de personnes aux prises avec des problèmes d'emploi particuliers : les personnes immigrantes et les personnes handicapées.

Quatre comités consultatifs se penchent sur les problèmes des groupes défavorisés sur le plan de l'emploi, soit les jeunes, les femmes, la clientèle «judicialisée» adulte et les travailleurs et travailleuses de 45 ans et plus.

Les partenaires stratégiques du milieu de l'éducation

Le ministère de l'Éducation bénéficie de la collaboration de nombreux partenaires dans le domaine général de l'éducation des adultes. Une part essentielle de ce partenariat provient du réseau de l'éducation et de ses différentes composantes; les organismes d'action communautaire autonome en constituent une autre part importante. Faute de nommer tous ces organismes partenaires, ceux qui suivent en donnent un aperçu.

- L'Alpha Laubach du Canada-Québec/Les Volontaires de l'alpha du Québec (ALC-Q/VAQ)
- Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)

- Centre For Literacy (CFL)
- Le Comité de liaison en formation à distance (CLIFAD)
- La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)
- La Fédération des cégeps
- La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
- La Fondation québécoise pour l’alphabétisation
- L’Institut canadien d’éducation des adultes (ICEA), qui est également un partenaire communautaire dans le milieu de l’emploi
- Le Mouvement d’éducation populaire et d’action communautaire du Québec (MEPACQ)
- Literacy Partners Of Quebec (LPQ)
- Provincial Organization of Continuing Education Directors English (PROCEDE)
- Quebec Literacy Alliance (QLA)
- Quebec Literacy Working Group (QLWG)
- Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)
- Le Regroupement des organismes volontaires d’éducation populaire inc. (ROVEP)
- La Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome